



LE VILLAGE ENTREPRISES 2026



18 OCTOBRE 2026

LE SAMEDI 17 OCTOBRE EN
NOCTURNE À PARTIR DE 20H00

La 5 KM Féminine Yves Rocher
La Marche Familiale Yves Rocher

Le 10 KM Lamotte - LABEL NATIONAL

LE DIMANCHE 18 OCTOBRE À 9H00

Le Marathon - LABEL INTERNATIONAL

Le Marathon Duo Bati-Armor

Le Marathon Relais Ouest-France

FÉDÉREZ VOTRE ENTREPRISE SUR LE MARATHON VERT RENNES GROUPE INTERACTION

Rassemblez votre entreprise autour d'un évènement sportif **solidaire** en participant à l'une des 6 épreuves du Marathon Vert. Partagez ce défi sportif entre collaborateurs pour une **expérience unique et inoubliable**.

Réunissez vos équipes dans **un espace privatisé du village entreprises** avec un accueil personnalisé aux couleurs de votre société.

18 590

PARTICIPANTS

EN 2025

948

ÉQUIPES RELAIS EN 2025

DONT 603 ÉQUIPES ENTREPRISES

153 421

ARBRES PLANTÉS

EN 2025



NOS PRESTATIONS

LE VILLAGE ENTREPRISES 2026

Situé à l'arrivée, sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Rennes, le village entreprises accueillera vos collaborateurs dans des espaces privatisés à vos couleurs, pour se retrouver, échanger et se restaurer au fil des arrivées.

- **Espace privatisé** (Bracelets d'entrée fournis par l'organisation avant l'évènement) accessible à partir de 11h30 dans l'espace entreprise.
- **Accueil personnalisé**
- **Signalétique** au nom de votre entreprise
- **Cocktail déjeunatoire** (pièces salées, pâtes, desserts, boissons comprises)
- Possibilité de réalisation de **T-Shirt aux couleurs de votre entreprise** à vos frais sur demande
- **1 photocall à votre disposition** pour immortaliser ce moment entre collègues et amis



TARIFS*

(toutes prestations comprises)

ESPACE 18M²	ESPACE 27M²	ESPACE 36M²	ESPACE +
pour 30 personnes 1250€ HT	pour 50 personnes 1900€ HT	pour 70 personnes 2500€ HT	pour + de 70 personnes NOUS CONTACTER

* Hors inscriptions aux courses et places limitées

BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ?

Contactez-nous par mail : contact@lemarathonvert.org

BON DE COMMANDE LE VILLAGE ENTREPRISES 2026

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026 - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - RENNES



IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Société : Siren :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse de facturation si différente :

Nom du responsable : Prénom :

Tél : Portable :

Email :

Intitulé de l'enseigne pour votre stand :

Montant HT stand surface = € (euros)

TVA 20% = € (euros)

Montant global TTC = € (euros)

ESPACE 18M²	ESPACE 27M²	ESPACE 36M²	ESPACE +
pour 30 personnes 1250€ HT	pour 50 personnes 1900€ HT	pour 70 personnes 2500€ HT	pour + de 70 personnes NOUS CONTACTER

Réservation effective après réception par mail ou courrier du bon de commande signé, accompagné du règlement de l'acompte de 50% du montant global TTC.

Le solde sera à verser au plus tard le 15/09/2026, **Attention le nombre de places est limité.**

L'entreprise déclare avoir pris connaissance du règlement du Village Entreprises, qui forme de façon indissociable, avec le présent document, le contrat de location d'un stand et y souscrire sans réserve d'aucune sorte.

Fait à : Nom, cachet entreprise et signature du responsable :

Bon de commande à retourner à :
Association Sportive Rennes Cap Malo
Espace Performance - Bât N
35769 Saint-Grégoire Cedex

RÈGLEMENT

LE VILLAGE ENTREPRISES 2026

ARTICLE 1

La demande d'admission au Village du Marathon Vert doit être établie sur le formulaire ci-joint et doit être signée par une personne habilitée à représenter juridiquement l'entreprise et retournée signée avec un acompte de 50% TTC.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

> L'entreprise versera à l'Association Sportive Rennes Cap Malo, la somme forfaitaire stipulée sur le bon de commande en euros. Cette somme sera augmentée de la TVA au taux en vigueur. La totalité du règlement devra parvenir en euros TTC.

> Seules les personnes portant au poignet un bracelet délivré par l'ASRCP pourront accéder à l'espace.

L'entreprise est tenue de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile en cas de dommages corporels, matériels et immatériels éventuels.

> L'association Sportive Rennes Cap Malo se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace ou d'expulser, toute personne dont le comportement serait de nature à gêner les autres clients.

ARTICLE 3

L'Association Sportive Rennes Cap Malo ne pourra être tenue responsable des préjudices subis par les exposants quel qu'en soit le motif : modification des horaires d'ouverture, dégradation des stands, incendie ou tout autre sinistre.

L'Association Sportive Rennes Cap Malo s'engage à fournir à l'entreprise les prestations directement ou par l'intermédiaire de prestataires tiers auxquels elle aura pu confier tout ou partie des prestations.

ARTICLE 4 : LE STAND

Les stands seront mis à disposition des entreprises à partir de 11h30 le dimanche 18 octobre 2026.

> Le matériel mis à disposition de l'exposant devra être rendu dans l'état de départ. Si un dégât est constaté par les deux parties, le dommage sera à la charge de l'exposant.

> Les exposants sont tenus de ne pas déborder sur les stands voisins et sur les allées du Village du Marathon Vert.

ARTICLE 5

L'entreprise déclare avoir pris connaissance du règlement du Village du Marathon Vert de Rennes et s'engage à le respecter. Tout comportement irrespectueux envers quiconque sera retenu pour l'attribution d'un stand pour l'année suivante.